



DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 22
Date de convocation : 30 juillet 2024

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 06 août 2024**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt-quatre, le six août, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour M. DELAS), LAFOURCADE (a procuration pour Mme GARBAY), Mme REBECHÉ (a procuration pour M. MAULNY), M. GOSSELIN, Mmes COURROS, ZELLER, M. DARRIBEYROS, Mme THIEBLIN (a procuration pour Mme LAPORTE), M. BRUEY, Mme CHAPUIS, M. FAUVEL (a procuration pour Mme GORGES-LANDES), Mmes PARTOUCHE-SEBBAN, HERDUAL, DEGOS (a procuration pour M. DUBOS), M. LAMOTHE, Mme GARRIDO.

Étaient excusés : M. DAUBA, Mme LAPORTE (a donné procuration à Mme THIEBLIN), M. DELAS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), Mme GARBAY (a donné procuration à M. LAFOURCADE), M. MAULNY (a donné procuration à Mme REBECHÉ), Mme GORGES-LANDES (a donné procuration à M. FAUVEL), M. DUBOS (a donné procuration à Mme DEGOS).

Était absent :

Un scrutin a eu lieu, M. DARRIBEYROS a été élu(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance D

Délibération n° 2

DELIBERATION

Rapporteur :

Objet : Commune de TARTAS – DGFIP – Finances – M57 et CFU

Par délibération du 14 décembre 2021, notre commune s'est engagée à mettre en place la nomenclature M57, et ce dès l'exercice 2022.

Nouveau référentiel des collectivités locales, notamment pour la commune en version simplifiée commune de moins de 3 500 habitants, les années 2022 et 2023 ont permis avec la M57, d'utiliser les techniques d'opérations et d'AP'CP (autorisations de programme, crédits de paiement), qui permettent d'adapter dans la gestion de ses gros travaux, les financements, mais aussi l'étalement ou le phasage des réalisations.

Aujourd'hui, il convient de mettre en place progressivement le Compte Financier Unique (CFU), qui va remplacer le Compte Administratif et le Compte de gestion avec un Compte unique.

Document commun de l'ordonnateur et du comptable public, il se substitue au compte administratif et compte de gestion, pour les rendus des comptes.

Document qui rationalise et modernise les informations comptables, tout en assurant le suivi du patrimoine de la collectivité.

Document mis en œuvre par les services de la collectivité et du comptable public, il utilise les techniques de la dématérialisation.

Document qui comprend 4 parties :

Informations générales avec présentation rénovée des ratios.

Exécution budgétaire

Etats financiers

Etats annexés

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



Aussi, pour l'exercice 2024, il est proposé à notre assemblée de finaliser la mise en place de la Nomenclature M57 par l'adoption du Compte Financier Unique au terme de l'exercice budgétaire, dans le respect des délais fixés par le C. G. C.T et la nomenclature.

D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents liés au CFU.

Après en avoir délibéré

Où l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable à la finalisation de la mise en place de la Nomenclature M57 par l'adoption du Compte Financier Unique au terme de l'exercice budgétaire, dans le respect des délais fixés par le C. G. C.T et la nomenclature.

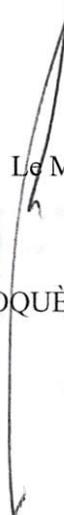
AUTORISE M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents liés au CFU.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,


Paul DARRIBÉYROS
VILLE DE TARTAS
LANDES - 40400

Le Maire,


Jean-François BROQUÈRES
VILLE DE TARTAS
LANDES - 40400